

**SYNDICAT MIXTE
POUR LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES
ET AUTRES DECHETS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

N° 5

BUDGET PRIMITIF 2024

L'an deux mille vingt-quatre le 06 Février à 16 Heures, les membres du Comité Syndical régulièrement convoqués se sont réunis.

Grand Montauban Communauté d'Agglomération :

Délégués présents :

Mme BAREGES Brigitte, Mme BERLY Marie-Claude, Mr WEILL Michel, Mr GABACH Alain, Mme DETAILLEUR Marie-Agnès, Mr FOISSAC Jean-Pierre, Mr ALBERT Mathieu, Mr VIGOUROUX Claude, Mme BON Nadine, MR IBRES Jean-Louis, Mr CORNILLE Michel, Mme CASTILLO Aline, Mme CHEKLIT Nadia.

Communauté de Communes Terres des Confluences :

Délégués présents

Mr LANNES Serge, Mr PREVEDELLO Xavier, MR GARGUY Bernard, Mr JAMAIN Thierry, Mme FEAU Annie, Mr DUPUY Guy, Mr BOUCHE, Mr BRIOIS Dominique.

Procurations: Mr LOPEZ Romain à Mr BRIOIS, Mr SAMAIN Hugues à Mme FEAU Annie.

Madame BAREGES Brigitte, en sa qualité de Présidente, donne lecture du rapport suivant :

Lors du Comité Syndical en date du 01 Décembre 2023 le débat d'orientations budgétaires a été présenté pour l'exercice 2024.

Le Budget Primitif présenté en annexe traduit les volontés prises lors de cette assemblée.

I – Section de fonctionnement :

Cette section pour l'exercice 2024 présente un total de dépenses réelles (hors résultat antérieur non affecté) de 6.933.564,55 € soit une diminution de 16.63 % par rapport à l'exercice 2023 (8.316.583,02 €).

Les recettes réelles (hors résultat de fonctionnement reporté) s'établissent à 6.447.175,45 € soit une diminution de 23,09 % par rapport à 2023 (8.382.880,02 €).

Le résultat de fonctionnement reporté est de 615.512,57 € soit une diminution de 71,38 % par rapport à l'exercice 2023 (2.151.311,33 €)

Conformément aux dispositions prises lors du débat d'orientations budgétaires, les contributions des collectivités progressent de 5 %.

II – Section d'investissement :

Les dépenses de la section d'investissement se composent essentiellement de :

- un report d'un montant de 131.031,45 €, travaux quai de transfert Ecosud
- un report d'un montant de 27.637,36 €, matériel de transport
- Surcoût travaux UIOM (pollution des terres) 631.283,34 €
- Acquisition matériel de transport 50.000,00 €
- Remboursement capital emprunt prêt DSP : 1.766.535,10 €

Le résultat d'investissement reporté (Déficit) est de 623.615,34 €

Cette section s'équilibre par le recours à l'emprunt à hauteur de 623.615,34 €.

Au vu du document présenté en annexe, je vous propose :

- d'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2024.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**P/EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
MONTAUBAN, LE 06 FEVRIER 2024
LA PRÉSIDENTE,
B. BAREGES**

**La secrétaire de séance,
Mme BON Nadine**



La Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa notification : **15 FEV. 2024**

De sa transmission en Préfecture le **15 FEV. 2024**